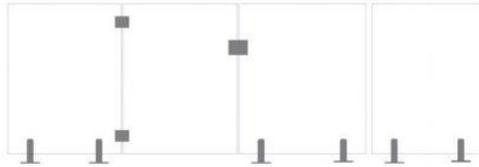


## ***Glass Fence Installation Guide***



### **PLEASE NOTE:**

- ✓ Ensure you comply with your local building codes regarding compliance with applicable building codes. J Sonic Services is not responsible for code compliance and will not accept any returns in this regard.
- ✓ We always recommend 2 people when handling glass panels. Always lift the glass panel by its sides. Do not bump the edges. Always use protective gear including protective eyewear, gloves, and safety boots when handling glass panels.

### **Tools Required:**



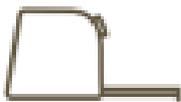
*Level*



*Drill*



*Line Making Paint **OR** String Line*



*Tape Measure*



*Protective Eyewear*

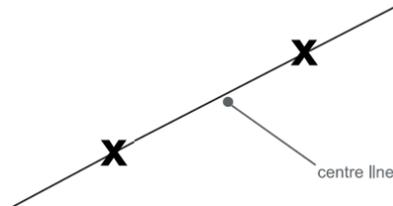


*Gloves*

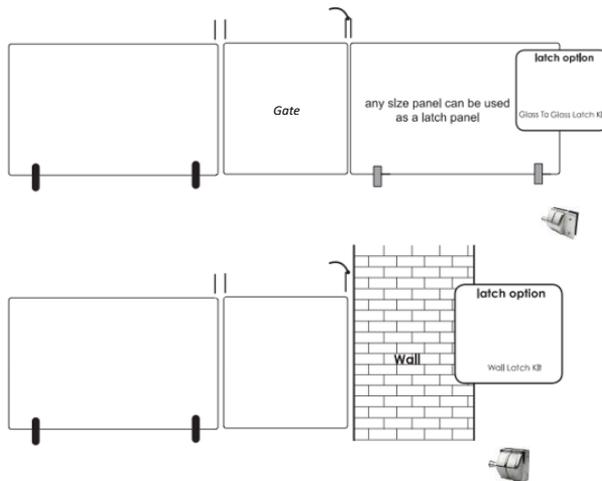
## Step 1: Plan, Measure and Layout Components

Before starting this installation:

- a. Mark the centerline of the fence using a string or chalk line, then mark the precise location of the components, both glass panels and spigots.



- b. Mark in any gates, allowing for the following hinge and latch gaps:
  - Wall to glass gate gaps: Latch side = 8 - 10 mm / Hinge side = 12 mm
  - Glass to glass gate gaps: Latch side = 8 - 10 mm / Hinge side = 12 mm



- c. Mark the edge of each glass panel, ensuring the distance between each panel is compliant (SEE NOTE BELOW\*).
- d. Mark spigot placement along the line for each panel, excluding the gate area. 2 spigots are required for each glass panel.
- e. Ensure spigots are positioned at the quarter points of each glass panel.

### **\*IMPORTANT TO NOTE:**

- The center line of the railing needs to be 4" from the edge of your

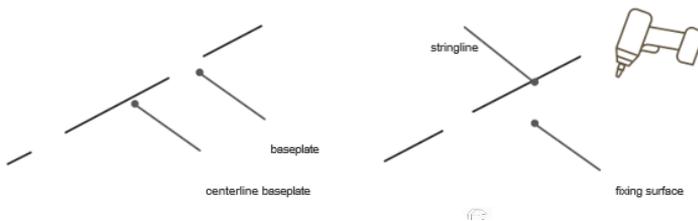
wood deck or concrete.

- Ensure the distance between glass panels is minimum 1/2" and maximum 2".
- Ensure the distance between glass panels and walls is minimum 1-1/4" and maximum 2".
- Ensure total distance between glass panels does not exceed 3-15/16".

## Step 2: Screwing in the Spigots

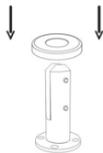
Using a spigot as a template, mark your hole positions with a pencil or chalk.

- a. Drill your pilot holes.



Use a 6-millimeter drill bit to drill a pilot hole approximately 50-millimeters down.  
This will help to avoid cracking tiles or splitting timber decking.  
Use a 14-millimeter masonry drill bit to drill down 100-millimeters.  
Clear the dust from all holes.

- b. Using the included screws (for concrete) fix the spigot into place. Repeat for remaining spigots.  
c. Slide the cover plate on all the spigots.

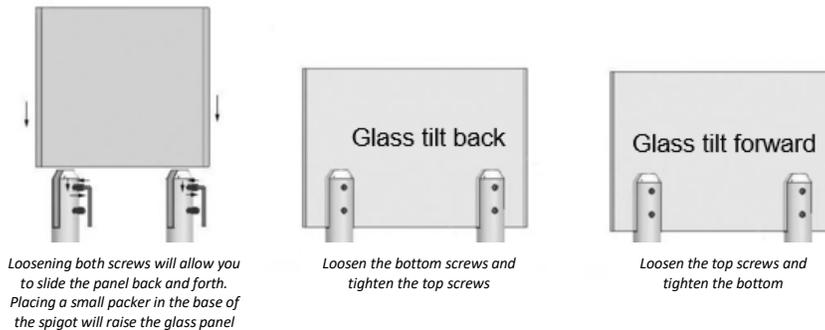


**Please Note:** For timber decking use wood screws (not included). If you are installing these spigots on the wood decking, ensure the spigots are attached to the structural elements of your deck. Additionally, if you wish to prevent wood splitting and rot, drill pilot holes and coat fastener screw threads with non-corrosive exterior silicone caulking.

### Step 3: Install Glass Panel and Secure Post Base / Spigots

When inserting the panels, avoid knocking them together or against the edge of the spigots. Our pool fencing 13.52 mm glass is toughened to industry standards however if handled incorrectly, it can shatter.

- a. Carry the first glass panel into position and place it into the spigots as carefully as possible, ensuring the glass sits neatly in the pressure plate sleeve.
- b. Slightly tighten the grub screws with allen key (included).
- c. Repeat steps for remaining glass panels until they are all in place excluding the pre-drilled gate panel and gate.
- d. Check that your fence is in a straight line and your panel spacings and gate opening are correct.



#### Step 4: Install Pre-Drilled Gate Panel and Gate

- a. Install pre-drilled gate hinge panel (13.52-mm glass panel)
- b. Mount the hinges to the gate panel (8-mm glass panel)
- c. Hinges need to be attached as tight as possible to ensure the gate stays in position
- d. Set the gate in place on top of 50-mm high chocks and align with the top of the panels on either side
- e. Remove the timber chocks and ensure that the gate swings freely
- f. Attach the male section of the latch to the gate
- g. Place the female section in position on the latch panel and tighten the grub screws onto the pressure plate



## **WARRANTY**

J Sonic Services Frameless Glass Fences are covered by a 20 year warranty for **residential use**.

The stipulations of the warranty are as follows:

- The Product will be free from defects in material and workmanship in the course of manufacturing;
- The Product will not chip, peel, flake or blister under ordinary use or wear.

The following conditions apply to the warranty and may void the warranty if not followed correctly:

- The fence must be installed according to the installation instructions provided;
- If filing a warranty, it must be submitted within 30 days of the discovery of the damage;
- Proof of purchase, such a bill of sale, is mandatory when requesting warranty service;
- The manufacturer reserves the right to designate a representative to inspect the floor in question and remove samples for analysis;
- Removing the installation prior to contacting the claims department will void the warranty.

TO THE FULLEST EXTENT PERMITTED UNDER THE LAW, THIS WARRANTY SHALL NOT COVER AND J SONIC SERVICES SHALL NOT BE RESPONSIBLE FOR COSTS AND EXPENSES INCURRED WITH RESPECT TO THE REMOVAL OF DEFECTIVE J SONIC SERVICES PRODUCTS OR THE INSTALLATION OF REPLACEMENT MATERIALS, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO LABOR AND FREIGHT.

The original residential purchaser must contact J Sonic Services customer service directly via phone at 1-833-540-2118 or via e-mail at [info@jsonic.ca](mailto:info@jsonic.ca) to obtain necessary warranty claim forms and official claim process. ORIGINAL PROOF OF PURCHASE MUST ACCOMPANY ALL WARRANTY CLAIMS. The original residential purchaser will be notified by J Sonic Services as to whether the warranty claim is approved or denied.

Replacement material will be provided that is as close as possible in color, design, and quality as the replaced material, but J Sonic Services does not guarantee an exact match as colors and design may change. If a valid warranty claim hereunder is made during years eleven (11) through twenty (20) after the original purchase, recovery will be prorated. If J Sonic Services is providing replacement materials, it may elect to replace the percentage listed below of product otherwise meeting the requirements for a claim, or if it is refunding the purchase price, it may elect to refund the percentage listed below of the purchase price of boards otherwise meeting the requirements for a claim.

YEAR OF WARRANTY CLAIM	PERCENTAGE RECOVERY
11	80%
12	80%
13	60%
14	60%
15	40%
16	40%
17	40%
18	20%
19	20%
20	20%

### Warranty Exclusions

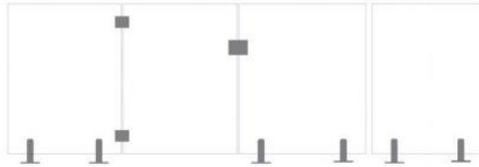
The warranty will be void under the following circumstances:

- (a) The Owner has sold or transferred the Product to someone else;
- (b) Use of Product beyond normal and proper use, or in an application not recommended by J Sonic Services guidelines and local building codes;
- (c) The Product has been installed, used, altered, or maintained in a manner contrary to the installation instructions provided;
- (d) J Sonic Services cannot find any fault in the Product after conducting tests;
- (e) the Product has been used for purposes other than it's intended design, including misuse, overloading, installation in commercial settings, or failure to follow applicable assembly or installation instructions;
- (f) The Product has been installed or used in non-residential settings. Here, "residential application" refers to properties such as single-family homes, detached duplexes, or residential apartments that are privately owned and used as a place of residence, not rented out or utilized for other purposes;
- (g) The Product has been exposed to abnormal conditions such as extreme temperature, water, humidity, pressure, stress, or similar factors;
- (h) The Product has been continuously used even after a defect or fault has been detected;
- (i) The Product has experienced normal wear and tear, weathering, or damage caused by sunlight, severe weather, or atmospheric conditions, resulting in fading, chalking, soiling, or staining of the surface;
- (j) The Product has suffered accidental or intentional damage, such as collisions, impacts from foreign objects, vandalism, or crashes;
- (k) The Product has undergone setting or structural changes, shrinkage, distortion, or expansion of the property or structure it is installed on;
- (l) The Product has been exposed to harmful or corrosive chemicals, including aggressive cleaning substances, pesticides, fumes, or vapors;
- (m) The surface of the Product has deteriorated due to air pollution, coastal environments, airborne stains, mold, or mildew;
- (n) The Product has warped or distorted due to excessive heat sources or unusual reflective heat sources;
- (o) The Product has developed cracks or crazing due to extremely cold temperatures;
- (p) The Product has been damaged by fire, lightning, flooding, hurricanes, tornadoes, windstorms, earthquakes, hail, acts of God, or any other unforeseen events.

## **Conditions of This Warranty**

THIS WARRANTY IS NOT TRANSFERABLE. THE AMOUNT OF YOUR RESTITUTION WILL NOT INCLUDE LABOR TO REMOVE EXISTING COMPONENTS OR INSTALL THE REPLACEMENT COMPONENTS, SHIPPING CHARGES, SALES TAX OR ANY OTHER CHARGES, NOR IS J SONIUC SERVICES REQUIRED TO PROVIDE SUCH LABOR OR SERVICE. THE MANUFACTURER RETAINS THE RIGHT TO DEISGNATE A REPRESENTATIVE TO INSPECT THE FENCE AND REMOVE SAMPLES FOR ANALYSIS. REMOVING THE FENCE PRIOR TO INSPECTION VOIDS THE WARRANTY. THIS LIMITED WARRANTY IS IN LIEU OF ALL OTHER EXPRESS WARRANTIES. J SONIC SERVICES MAKES NO OTHER EXPRESS WARRANTIES AND DOES NOT AUTHORIZE ANY OTHER PERSON OR AGENT TO MAKE ANY OTHER EXPRESS WARRANTIES. J SONIC SERVICES NEITHER ASSUMES NOR AUTHORIZES ANY OTHER LIABILITY OR OBLIGATION IN WARRANTY, INCLUDING WITHOUT LIMITATION, THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY AND FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE WITH RESPECT TO THIS PRODUCT, IS LIMITED IN DURATION TO THE TWENTY (20) YEAR TERM OF THIS LIMITED WARRANTY. IN NO EVENT SHALL J SONIC SERVICES BE LIABLE FOR ANY CONSEQUENTIAL, SPECIAL, OR INCIDENTAL DAMAGES ARISING OUT OF OR CONNECTED WITH THE PURCHASE OR USE OF THIS PRODUCT OR FOR ANY BREACH OF WARRANTY.

## Guide d'installation de clôture en verre



### VEUILLEZ NOTER :

- ✓ Assurez-vous de vous conformer aux codes de la construction locaux applicables. J Sonic Services n'est pas responsable de la mise en conformité au code de la construction et n'acceptera aucun retour à cet égard.
- ✓ Nous recommandons toujours 2 personnes pour manipuler les panneaux de verre. Soulevez toujours le panneau de verre par ses côtés. Ne cognez pas les bords. Utilisez toujours un équipement de protection, notamment des lunettes et des gants, lors de la manipulation des panneaux de verre

### Outils nécessaires :



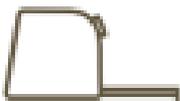
Niveau à bulle



Perceuse-visseuse



Peinture de marquage **OU** Cordeau



Mètre à mesurer



Lunettes de sécurité

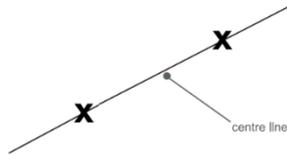


Gants

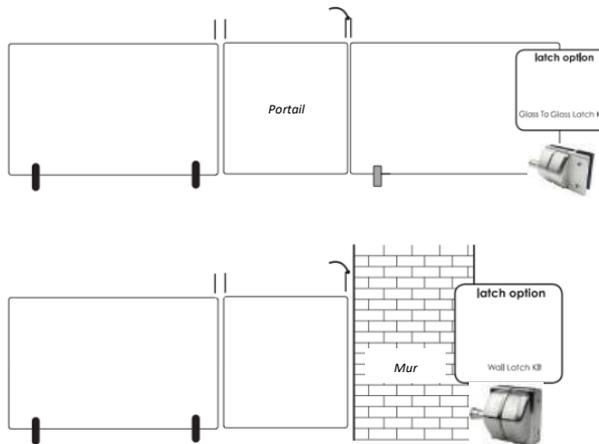
### Étape 1 : Planifier, mesurer et disposer les éléments de la clôture

Avant de commencer l'installation :

- a. Tracez la ligne médiane de la clôture à l'aide d'une ficelle ou d'un cordeau à craie, puis marquez l'emplacement précis des composants, aussi bien les panneaux de verre que les ergots de fixation.



- b. Repérez toutes les portes, en tenant compte des écarts de charnière et de loquet :
  - Espace entre le mur et la porte en verre : côté loquet = 8 – 12 mm / côté charnière = 22 mm
  - Ouvertures de portail verre à verre : Côté loquet = 8 – 10 mm / Côté paumelles = 12 mm



- c. Marquez le bord de chaque panneau de verre en vous assurant que la distance entre chaque panneau est conforme (VOIR LA NOTE CI-DESSOUS\*).
- d. Marquez l'emplacement de l'ergot le long de la ligne pour chaque panneau, à l'exclusion de la zone de la porte. Deux (2) ergots sont nécessaires pour chaque panneau de verre.
- e. Assurez-vous que les ergots sont positionnés aux quarts de chaque panneau de verre.

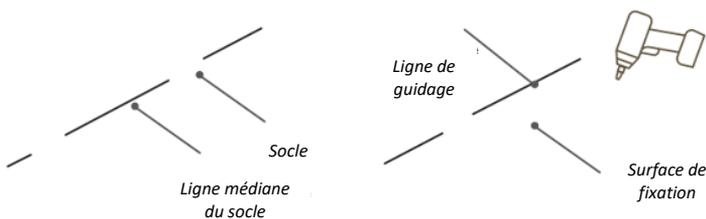
**\*NOTE IMPORTANTE :**

- La ligne médiane de la rampe doit être à 4 pouces du bord de votre terrasse en bois ou en béton.
- Assurez-vous que la distance entre les panneaux de verre est d'au moins ½ pouces et d'au plus 2 pouces.
- Assurez-vous que la distance entre les panneaux de verre et les murs est d'au moins 1-1/4 pouces et d'au plus 2 pouces.
- Assurez-vous que la distance totale entre les panneaux de verre ne dépasse pas 3-15/16 pouces.

## Étape 2 : Vissage des ergots

En utilisant un ergot comme modèle, marquez les positions de vos trous avec un crayon ou une craie.

a. Percez vos avant-trous.



Utilisez un foret de 6 millimètres pour percer un avant-trou d'environ 50 millimètres vers le bas.  
Cela aidera à éviter de fissurer les carreaux ou de fendre la terrasse en bois.  
Utilisez un foret à maçonnerie de 14 millimètres pour percer 100 millimètres.  
Enlevez la poussière de tous les trous.

- b. À l'aide des vis fournies (pour le béton), fixez l'ergot en place. Répétez l'opération pour les ergots restants.
- c. Faites glisser la plaque de recouvrement sur tous les ergots.

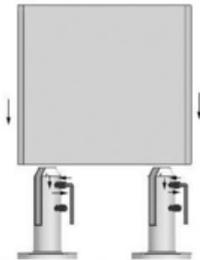


*Note : Si vous installez ces ergots sur une terrasse en bois, assurez-vous que les ergots sont fixés aux éléments structurels de votre terrasse. De plus, si vous souhaitez empêcher le bois de se fendre et de pourrir, percez des avant-trous et enduisez les filets des vis de fixation avec un calfeutrage extérieur non corrosif à base de silicone.*

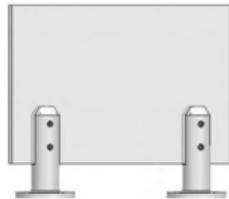
### Étape 3 : Installer le panneau de verre et fixer la base du poteau/les ergots

Lors de l'insertion des panneaux, évitez de les heurter ou de les heurter contre le bord des ergots. Notre verre de clôture de piscine de 13,52 mm est trempé selon les normes de l'industrie, mais s'il n'est pas manipulé correctement, il peut se briser.

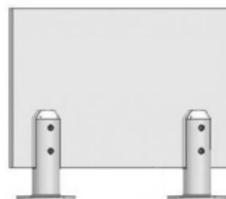
- a. Mettez le premier panneau de verre en place et placez-le dans les ergots aussi soigneusement que possible, en vous assurant que le verre repose parfaitement dans le manchon de la plaque de pression.
- b. Serrez légèrement les vis sans tête avec une clé Allen (incluse).
- c. Répétez les étapes pour les panneaux de verre restants jusqu'à ce qu'ils soient tous en place, à l'exception du panneau de porte pré-percé et de la porte.
- d. Vérifiez que votre clôture est alignée et que les espacements des panneaux et l'ouverture du portail sont corrects.



*En desserrant les deux vis, vous pourrez faire glisser le panneau d'avant en arrière. Une petite cale placée dans la base de l'ergot soulèvera le panneau de verre.*



*Pour incliner le verre vers l'arrière :  
Desserrez les vis inférieures et serrez les vis supérieures*



*Pour Incliner le verre vers l'avant :  
Desserrez les vis supérieures et serrez les vis inférieures*

#### Étape 4 : Installer le panneau et le portail pré-perçés

- a. Installez le panneau de charnière de portail pré-percé (panneau de verre de 13,52 mm).  
Montez les charnières sur le panneau du portail (panneau en verre de 8 mm).
- b. Les charnières doivent être fixées aussi serrées que possible pour garantir que la barrière reste en place.
- c. Placez la porte à 50 mm de hauteur, marquez à la craie et alignez-la avec le haut des panneaux de chaque côté.
- d. Effacez le marquage à la craie et assurez-vous que la barrière pivote librement.
- e. Fixez la partie mâle du loquet à la porte.
- f. Placez la section femelle en position sur le panneau de verrouillage et serrez les vis sans tête sur la plaque de pression.



## GARANTIE

Les clôtures en verre sans cadre J Sonic Services sont couvertes par une garantie de 20 ans pour un **usage résidentiel**. Les dispositions de la garantie sont les suivantes :

- Le Produit sera exempt de défauts de matériaux et de fabrication au cours de la fabrication ;
- Le Produit ne s'écaillera pas, ne s'effritera pas, ne pèlera pas ou ne cloquera pas dans des conditions d'utilisation et d'usure normales.

Les conditions suivantes s'appliquent à la garantie et peuvent annuler la garantie si elles ne sont pas suivies correctement :

- La clôture doit être installée selon les instructions d'installation fournies ;
- En cas de dépôt d'une réclamation au titre de la garantie, celle-ci doit être soumise dans les 30 jours suivant la découverte du dommage ;
- Une preuve d'achat, telle qu'une facture de vente, est obligatoire lors d'une demande de service sous garantie ;
- Le fabricant se réserve le droit de désigner un représentant pour inspecter le plancher en question et prélever des échantillons pour analyse ;
- Le retrait de l'installation avant de contacter le service des Réclamations annulera la garantie

DANS LA PLEINE MESURE PERMISE PAR LA LOI, CETTE GARANTIE NE COUVRIRA PAS LES COÛTS ET DÉPENSES ENCOURUS POUR LE RETRAIT DES PRODUITS J SONICE SERVICES DÉFECTUEUX OU L'INSTALLATION DE MATÉRIAUX DE REMPLACEMENT, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LA MAIN-D'ŒUVRE ET LE TRANSPORT ET J SONIC SERVICES NE POURRA EN ÊTRE TENU RESPONSABLE.

L'acheteur résidentiel d'origine doit contacter le service client de J Sonic Services directement par téléphone au 1-833-540-2118 or via e-mail at [info@jsonic.ca](mailto:info@jsonic.ca) pour obtenir les formulaires nécessaires de réclamation au titre de la garantie et connaître le processus de réclamation officiel. LA PREUVE D'ACHAT ORIGINALE DOIT ACCOMPAGNER TOUTES LES DEMANDES DE GARANTIE. L'acheteur résidentiel d'origine sera informé par J Sonic Services si la demande de garantie est approuvée ou refusée.

Le matériel de remplacement sera fourni avec une couleur, un design et une qualité aussi proches que possible du matériau remplacé, mais J Sonic Services ne garantit pas une correspondance exacte car les couleurs et le design peuvent changer. Si une réclamation de garantie valide en vertu des présentes est faite au cours des années onze (11) à vingt (20) après l'achat initial, la reprise sera calculée au prorata. Si J Sonic Services fournit des matériaux de remplacement, il peut choisir de remplacer le pourcentage indiqué ci-dessous du produit répondant autrement aux exigences d'une réclamation, ou s'il rembourse le prix d'achat, il peut choisir de rembourser le pourcentage indiqué ci-dessous du prix d'achat des planches répondant par ailleurs aux exigences d'une réclamation.

ANNÉE DE RECLAMATION AU TITRE DE LA GARANTIE	POURCENTAGE DE REPRISE
11	80 %
12	80 %
13	60 %
14	60 %
15	40 %
16	40%
17	40 %
18	20 %
19	20 %
20	20 %

### Exclusions de garantie

La garantie sera annulée dans les circonstances suivantes :

- (a) Le Propriétaire a vendu ou transféré le Produit à quelqu'un d'autre ;
- (b) Utilisation du produit au-delà de l'utilisation normale et appropriée, ou dans une application non recommandée par les directives J Sonic Services et les codes de construction locaux ;
- (c) Le Produit a été installé, utilisé, modifié ou entretenu d'une manière contraire aux instructions d'installation fournies ;
- d) J Sonic Services ne trouve aucun défaut dans le Produit après avoir effectué des tests ;
- e) Le Produit a été utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu, notamment, une

mauvaise utilisation, une surcharge, une installation dans des environnements commerciaux ou le non-respect des instructions d'assemblage ou d'installation applicables ;

(f) Le Produit a été installé ou utilisé dans des environnements non résidentiels. Ici, « application résidentielle » fait référence à des propriétés telles que des maisons unifamiliales, des duplex ou des appartements résidentiels qui appartiennent à des particuliers et qui sont utilisés comme lieu de résidence, qui sont non loués ou qui sont utilisés à d'autres fins ;

(g) Le produit a été exposé à des conditions anormales telles que des températures extrêmes, de l'eau, de l'humidité, de la pression, du stress ou des facteurs similaires ;

(h) Le Produit a été utilisé en continu même après qu'un défaut ou une panne a été détecté ;

(i) Le Produit a subi une usure normale, des intempéries ou des dommages causés par la lumière du soleil, des intempéries ou des conditions atmosphériques, entraînant une décoloration, un farinage, des salissures ou des taches sur la surface ;

(j) Le Produit a subi des dommages accidentels ou intentionnels, tels que des collisions, des impacts d'objets étrangers, du vandalisme ou des accidents ;

(k) Le Produit a subi des changements de réglage ou de structure, un rétrécissement, une déformation ou une expansion de la propriété ou de la structure sur laquelle il est installé ;

(l) Le Produit a été exposé à des produits chimiques nocifs ou corrosifs, notamment des produits de nettoyage agressifs, des pesticides, des émanations ou des vapeurs ;

(m) La surface du Produit s'est détériorée en raison de la pollution de l'air, des environnements côtiers, des taches en suspension dans l'air, de la moisissure ou mildiou ;

(n) Le Produit s'est déformé ou tordu en raison de sources de chaleur excessives ou de sources de chaleur réfléchissantes inhabituelles ;

(o) Le Produit a développé des fissures ou des craquelures en raison de températures extrêmement froides ;

(p) Le Produit a été endommagé par un incendie, la foudre, une inondation, un ouragan, une tornade, une tempête de vent, un tremblement de terre, la grêle, une catastrophe naturelle ou tout autre événement imprévu.

## **Conditions de garantie**

CETTE GARANTIE N'EST PAS TRANSFÉRABLE. LE MONTANT DE VOTRE RESTITUTION N'INCLURA PAS LA MAIN-D'ŒUVRE POUR ENLEVER LES COMPOSANTS EXISTANTS OU INSTALLER LES COMPOSANTS DE REMPLACEMENT, LES FRAIS D'EXPÉDITION, LA TAXE DE VENTE OU TOUT AUTRE FRAIS, ET J SONICE SERVICES N'EST PAS TENU DE FOURNIR UNE TELLE MAIN-D'ŒUVRE OU SERVICE. LE FABRICANT SE RÉSERVE LE DROIT DE DÉSIGNER UN REPRÉSENTANT POUR INSPECTER LA CLÔTURE ET PRÉLEVER DES ÉCHANTILLONS POUR ANALYSE. RETIRER LA CLÔTURE AVANT L'INSPECTION ANNULE LA GARANTIE. CETTE GARANTIE LIMITÉE REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES EXPRESSES. J SONIC SERVICES N'OFFRE AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPRESSE ET N'AUTORISE AUCUNE AUTRE PERSONNE OU AGENT À OFFRIR D'AUTRES GARANTIES EXPRESSES. J SONIC SERVICES N'ASSUME NI N'AUTORISE AUCUNE AUTRE RESPONSABILITÉ OU OBLIGATION DE GARANTIE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADAPTABILITE À UN USAGE PARTICULIER PAR RAPPORT AU PRODUIT, ET LA GARANTIE EST LIMITÉE À LA DURÉE DE VINGT (20) ANS. EN AUCUN CAS, J SONIC SERVICES NE SERA RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE INDIRECT, SPÉCIAL OU ACCIDENTEL RÉSULTANT DE OU LIÉ À L'ACHAT OU À L'UTILISATION DE CE PRODUIT OU DE TOUTE RUPTURE DE GARANTIE.